

MM. de Pontlevoy, Deshorties, Bonsquet, Descombes, Dormoy, Marfey, officiers ou ingénieurs, la composaient avec lui. Candidat républicain radical, le 8 février 1871, dans le département de Vaucluse, M. A. Naquet fut élu représentant à l'Assemblée nationale, le 5^e et dernier, par 31,786 voix (63,738 votants, 85,059 inscrits). Il siégea à l'extrême-gauche; mais la majorité invalida l'élection. Il se représenta au scrutin du 2 juillet suivant, et fut confirmé dans son mandat par 31,933 voix (60,637 votants, 80,441 inscrits). Dans l'intervalle, il avait été désigné par le gouvernement communaliste parisien pour le poste de doyen de la faculté de médecine de Paris; mais il ne l'occupa point, se trouvant alors à Avignon où il rédigeait la *Démocratie du Midi*. Il reprit sa place parmi les radicaux de l'Union républicaine, et déposa, le 23 janvier 1872, de concert avec M. Millaud, une proposition de loi tendant à déclarer Napoléon III responsable de la guerre contre la Prusse, et à faire saisir et vendre ses biens personnels pour le paiement de l'indemnité de guerre. Il prit part aussi à la discussion de la loi sur les conseils généraux, répondit avec habileté aux attaques de la commission des marchés (29 juillet 1872), soutint de sa parole et de son vote les projets de retour de l'Assemblée à Paris et de dissolution, combattit l'établissement du Sénat, se prononça pour le scrutin de liste, pour l'impôt sur les revenus, pour le droit illimité d'association, pour le système du *referendum* et du mandat impératif, et fit la guerre au gouvernement du 24 mai. Il proposa une réorganisation de la faculté de médecine, qui fut rejetée, déposa (1875) une demande d'amnistie plénière, et vota l'amendement Wallon ainsi que l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne tarda pas à se rallier à la campagne intransigeante que menèrent alors Louis Blanc et Madier de Montjau contre la politique dite opportuniste, qui venait de prévaloir. Élu, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, député d'Apt, par 7,318 voix (13,481 votants, 17,611 inscrits), contre 6,070 à M. Silvestre, conservateur-royaliste, M. A. Naquet siégea dans le petit groupe de l'extrême-gauche, demanda à la Chambre une enquête sur les opérations du Crédit foncier, l'abrogation des lois sur la presse, et, pour la première fois, le rétablissement du divorce (juin 1876); cette proposition fut alors rejetée par 254 voix contre 132. Il fonda un journal, la *Révolution*, qui ne dura que du 12 novembre au 13 décembre 1876, collabora aux *Droits de l'homme*, et prononça à Nîmes, à Marseille et à Troyes, des discours intransigeants: « Nous aussi, s'écriait-il en faisant allusion à une parole de Gambetta, nous voulons la politique des résultats: des résultats de 92 à thermidor! » Après l'acte du 16 mai 1877 dont il fut l'adversaire, il déclara dans une lettre au *Radical* de Marseille, que « l'union des 363 était l'unique moyen de salut », et engagea la lutte, le 14 octobre 1877, contre son ancien adversaire, M. Silvestre, devenu candidat officiel: il n'obtint que 6,423 voix contre 7,396 à M. Silvestre élu. Mais les opérations électorales d'Apt furent annulées par la majorité républicaine, et M. Alfred Naquet put se faire réélire, le 7 avril 1878, par 8,569 voix sur 8,858 votants et 17,861 inscrits. Il vota d'abord, comme précédemment, avec l'extrême gauche, mais il évolua bientôt vers l'opportunisme, qu'il avait naguère si ardemment combattu, et se sépara des radicaux intransigeants en plusieurs circonstances graves, vers la fin de la législature, notamment

lors des débats auxquels donnèrent lieu les lois nouvelles sur la presse, le droit de réunion et le droit d'association. Il montra plus de constance à l'égard du rétablissement du divorce; sa motion, renouvelée au commencement de 1879, et repoussée par la commission d'initiative, fut prise en considération par la Chambre le 26 mai 1879; mais, malgré l'appui du rapporteur, M. Léon Renault, le divorce fut encore repoussé le 8 février 1881, par 217 voix contre 216. Organisant la plus active propagande sur cette question, M. Naquet multiplia les conférences dans les principales villes de France, et gagna à sa thèse un grand nombre de partisans. Réélu député, le 21 août 1881, par 7,205 voix (7,413 votants, 17,017 inscrits), il dirigea quelque temps un journal opportuniste-radical: l'*Indépendant* (11 janvier-15 juin 1882), et présenta pour la troisième fois sa proposition de rétablissement du divorce. Un rapport sommaire de la première commission d'initiative ayant conclu de nouveau à la prise en considération, le rapport définitif conclut à l'adoption, le 14 mars 1882, et, dans les séances des 13, 15 et 17 mai, après une longue et intéressante discussion, la Chambre vota, par 336 voix contre 153, en deuxième lecture, et avec de faibles modifications, le projet du député de Vaucluse. Afin de pouvoir contribuer personnellement au succès définitif de cette réforme devant la Chambre haute, M. A. Naquet sollicita des électeurs sénatoriaux de Vaucluse la succession de M. Elzéar Pin, décédé. Élu sénateur, le 22 juillet 1883, par 107 voix (204 votants), contre 51 à M. Poujade, 25 à M. Armand, 14 à M. Devitte et 5 à M. Millet-Gonzague, il soutint de nouvelles luttes pour le triomphe de la thèse dont il s'était fait le champion, eut à la défendre contre MM. Jules Simon et Allou, et obtint enfin, le 27 juillet 1884, le résultat qu'il sollicitait: le Sénat se prononça pour l'ensemble de la loi, par 153 voix contre 116. En octobre suivant, M. Naquet déposa une proposition tendant à l'élection des sénateurs par le suffrage universel direct. Il revint à la question du divorce en octobre 1886, pour demander que la séparation de corps qui, en vertu de la nouvelle loi, pouvait, après trois ans révolus, être convertie en divorce, le fût de droit; mais, par 127 voix contre 106, le Sénat repoussa cette obligation. Il fut, en avril 1888, le seul des membres de la Chambre haute qui adhéra ouvertement au mouvement boulangiste, et se fit, a-t-on dit, le rédacteur des manifestes lus à la tribune ou publiés dans les journaux par le général Boulanger; cette attitude l'isola singulièrement au Sénat, et, lorsqu'à la séance du 20 décembre 1888, il voulut, par manière de défi, demander l'impression aux frais du trésor du discours prononcé la veille par M. Challemel-Lacour (*Voy. ce nom*), il souleva les plus vives protestations, et dut quitter la tribune et la salle des séances sans avoir pu se faire entendre; à partir de ce moment, il ne prit plus part aux débats ni aux votes de la Chambre haute. Il contribua à amener la Ligue des patriotes, dont il était membre, à servir les vues du général Boulanger; à ce titre, une demande en autorisation de poursuites fut portée contre lui au Sénat, au nom du gouvernement, le 11 mars 1889, et fut votée, le 14, sur un rapport de M. Demôle, par 213 voix contre 58; comme les trois députés poursuivis en même temps que lui pour les mêmes motifs, il fut condamné à 100 francs d'amende. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui: *De l'atomicité* (1868); *Divorce* (1876)

et a collaboré à la *Philosophie positive*, à l'*Evenement*, à la *Révolution*, etc.

NARBONNE-LARA (LOUIS-MARIE-JACQUES AMALRIC, COMTE DE), ministre de la Guerre, né à Colorno (duché de Parme) le 24 août 1755, mort à Torgau (Autriche) le 17 novembre 1813, était fils d'une dame d'honneur de la fille de Louis XV, Mme Elisabeth de France, mariée à l'infant don Philippe, et d'un premier gentilhomme de la chambre. La maison de Lara, qui se vantait d'être une des plus anciennes de l'Espagne, avait pour devise : *Nous ne descendons pas des rois, mais les rois descendent de nous*. Toutefois, en dépit de la devise, plusieurs généalogistes se sont plu à donner au plus jeune membre de cette illustre maison une descendance qui faisait précisément mentir la devise : le comte Louis, à les en croire, était fils de Louis XV; une ressemblance physique assez frappante entre le monarque et le jeune courtisan et les faveurs dont ce dernier fut comblé donnèrent au moins quelque vraisemblance à cette assertion. Ramené en France après la mort de la duchesse de Parme (1760), le comte Louis fut élevé à la cour de Versailles. Sa mère devint dame d'honneur de Mme Adélaïde, à laquelle elle resta attachée jusqu'à sa mort. L'éducation du fils fut achevée au collège de Juilly. Il se distingua dès sa jeunesse par son aptitude aux sciences, obtint ensuite à la cour les plus brillants succès et fit un chemin rapide dans la carrière militaire. Attaché d'abord à l'arme de l'artillerie, successivement capitaine de dragons, guidon de gendarmerie, colonel à 30 ans du régiment d'Angoumois, puis du régiment de Piémont, il commandait ce dernier corps au moment de la Révolution. Son service militaire ne lui avait pas fait négliger l'étude : il suivit avec assiduité les cours d'histoire et de droit public du célèbre professeur Koch à Strasbourg, et apprit les principales langues de l'Europe. Il travailla aussi dans les bureaux du comte de Vergennes, avec l'espoir d'obtenir bientôt une ambassade. Intimement lié avec plusieurs des hommes les plus distingués de l'époque, il adopta, au début, les idées de la Révolution, et se consacra à la défense de la cause constitutionnelle. S'étant rendu, en 1790, à son régiment, alors en garnison à Besançon, il dut à sa réputation de patriotisme d'être nommé commandant en chef de toutes les gardes nationales du département du Doubs. Des troubles sérieux avaient éclaté dans l'ancienne province de la Franche-Comté, les esprits étaient exaspérés et la tranquillité compromise; il parvint à rétablir le calme. Quand il fut revenu à Paris (février 1791), il trouva Mesdames, tantes du roi, décidées à quitter la France pour se rendre à Rome; chevalier d'honneur de Mme Adélaïde, il s'offrit pour accompagner les princesses, et perdit ainsi la popularité qu'il avait acquise. Ses soins d'ailleurs ne furent point inutiles aux tantes du roi; lorsqu'elles furent arrêtées à Arnay-le-Duc, M. de Narbonne revint aussitôt à franc étrier à Paris et obtint promptement de l'Assemblée constituante un décret qui leur rendait la liberté de continuer leur voyage. Il les accompagna jusqu'à Rome, et revint prendre son rang dans l'armée. Nommé, peu de temps après, maréchal de camp par l'Assemblée, il ne consentit à accepter ce grade que lorsque le roi eut lui-même accepté la constitution. Le 8 décembre 1791, Louis XVI l'appela aux fonctions de ministre de la Guerre. L'Assemblée législative

venait d'ouvrir sa session, et les partisans de la monarchie constitutionnelle avaient poussé à cette nomination, qui déplut à la reine. Dans ses rapports avec l'Assemblée, le nouveau ministre, dès les premières séances, obtint des succès flatteurs. Ses brillantes improvisations à la tribune, ses rapports sur les dispositions des troupes, un voyage qu'il fit aux frontières pour constater l'état des places fortes, le tableau qu'il présenta de la puissance de la France et des ressources militaires qu'elle renfermait et qu'elle déploierait si elle était forcée à une guerre nouvelle, firent la plus vive impression sur les députés. Narbonne annonça encore la formation de trois armées sous les ordres des généraux Rochambeau, Luckner et La Fayette; il sollicita et obtint, pour les deux premiers, le bâton de maréchal de France, et le leur remit lui-même à la tête des troupes, avec tout l'appareil d'une solennité guerrière. Chaque jour il sollicitait l'Assemblée d'aviser aux moyens d'entretenir des forces formidables, prêtes à entrer en campagne. Déjà 150,000 hommes se portaient sur les frontières : tout devait être réuni et les préparatifs achevés dans un mois; mais, le ministre s'étant trouvé en désaccord avec la majorité sur d'importantes questions de discipline, une ligne d'hommes politiques, d'ailleurs opposés de sentiments, se forma contre lui. Il parut le 23 janvier à l'Assemblée pour lui représenter avec insistance les besoins de son ministère, et pour annoncer qu'il était prêt à le quitter, si on se refusait à ses justes demandes : « Je n'attendrai pas, dit-il, la honte comme ministre, j'irai chercher la mort comme soldat de la Constitution, et c'est dans ce dernier poste qu'il me sera permis de ne plus calculer le nombre et la force de nos ennemis. » Il obtint encore ce jour-là de nombreux applaudissements : ce furent les derniers. Au surplus, c'était dans le conseil du roi que se trouvaient ses plus redoutables adversaires. Bertrand de Molleville, ministre de la Marine, son ennemi personnel, était à leur tête et s'opposait systématiquement à tout ce que proposait son collègue. Les trois généraux en chef des armées, ayant appris la résolution de Narbonne de quitter le ministère, lui écrivirent, chacun de leur côté, de la manière la plus pressante, pour l'engager à ne point abandonner ses fonctions. Leurs lettres, qui furent connues du public, servirent encore d'argument aux ennemis du ministre. Un léger échec qu'il éprouva, quelques jours après, à l'Assemblée, décida le roi à le sacrifier. Un soir, Narbonne, dans la chaleur d'une improvisation, avait dit : « J'en appelle aux membres les plus distingués de cette Assemblée. » Aussitôt plusieurs membres de la majorité se levèrent pour protester, et Chabot déclara que tous les députés étaient également distingués : les autres ministres se hâtèrent d'annoncer au roi que l'ascendant de M. de Narbonne sur le parti populaire n'était plus à redouter, et, dès le lendemain (10 mars 1792), le portefeuille lui fut redemandé. Mais les progrès de la Révolution obligèrent bientôt le roi à renvoyer à leur tour les ennemis de M. de Narbonne, et à proposer lui-même, contre son vœu, la déclaration de guerre à l'Autriche. Narbonne se rendit à l'armée, et assista aux premiers engagements. Rappelé à Paris par le roi, mais trop tard, l'ancien ministre n'y arriva que trois jours avant la journée du 10 août. Il essaya de sauver la cause monarchique, fut décrété d'accusation par la majorité victorieuse de l'Assemblée, et,

mis hors la loi par la commune de Paris, parvint à se soustraire à toutes les recherches, grâce à Mme de Staël, qui le cacha dans sa propre maison, et le fit partir en Angleterre, sous la garde d'un jeune Hanovrien, le docteur Bollmann. Pendant le procès du roi, M. de Narbonne réunit chez lui les anciens ministres du roi qui se trouvaient à Londres, et leur proposa de demander à la Convention un sauf-conduit pour être admis à sa barre, afin d'y réclamer, chacun en ce qui le concernait, la responsabilité des actes reprochés au roi. Mais le projet ne fut point goûté par les collègues de Narbonne, qui se trouva seul de son avis; seul aussi, il écrivit à la Convention pour lui demander l'autorisation de défendre le roi; sa demande fut rejetée, et il ne put qu'adresser à l'Assemblée un mémoire justificatif pour Louis XVI. Le séjour de M. de Narbonne à Londres ayant déplu au ministre Pitt, il reçut l'ordre de quitter l'Angleterre. Il se réfugia alors en Suisse, puis en Allemagne. Lors de l'établissement du gouvernement consulaire, il lui fut permis de rentrer en France. Napoléon le nomma, en 1809, général de division, et l'employa tant à l'armée que dans des missions diplomatiques. Après l'entrée des troupes françaises à Vienne et les victoires de Raab et de Wagram, il fut nommé gouverneur de la place de Raab, puis de celle de Trieste, où il retrouva sa mère. Nommé ministre plénipotentiaire près du roi de Bavière, à la paix de Schoenbrunn, il se rendit à Munich où il reçut un accueil empressé. Napoléon l'attacha plus tard à sa personne, et le nomma son aide-de-camp particulier. Il accompagna l'empereur pendant la guerre de Russie et s'y distingua. Au commencement de l'année 1813, il fut nommé ambassadeur à Vienne et se rendit à Prague, où il s'efforça de négocier la paix, avec plus de zèle, d'ailleurs, que de succès. La reprise des hostilités le fit nommer commandant de la place de Torgau, où il mourut d'une chute de cheval, dit le *Moniteur*, ou plutôt du typhus qui ravageait la ville encombrée de malades et de blessés. Narbonne avait épousé Mlle de Montholon, dont il eut deux filles, l'aînée, mariée à M. de Braancamp et l'autre à M. de Rambateau, qui fut préfet de la Seine.

NARBONNE-PELET (RAYMOND - JACQUES-MARIE, DUC DE), pair de France, né à Fontanès-de-Lègues (Gard) le 24 juin 1771, mort à Paris le 31 octobre 1855, fils d'un capitaine de vaisseau, émigra avec sa famille en 1791, rentra en France à l'époque du Consulat, et n'exerça, sous l'empire, aucune fonction publique. Nommé pair de France le 17 août 1815, il fut envoyé, en juin 1817, à Naples, comme chargé d'affaires de France, et y resta jusqu'en 1821. Louis XVIII qui, par lettres patentes du 31 août 1817, l'avait créé duc, le nomma, le 9 janvier 1822, ministre d'Etat et membre du conseil privé. Le 30 mai 1825, Charles X le fit en outre chevalier de ses ordres. Le duc n'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Mlle Emilie de Sérent, ce fut son cousin, François-Raymond-Aiméric, comte de Narbonne-Pelet, qui, par ordonnance royale du 28 août 1828, fut substitué dans ses titres et rang de duc et pair. Après la révolution de 1830, le duc de Narbonne-Pelet refusa de prêter serment au gouvernement nouveau et cessa de siéger à la Chambre haute. On a de lui : *Réflexions adressées par un pair de France aux habitants*

de son département à l'occasion des prochaines élections (1830).

NARET (JEAN-BAPTISTE), député en 1792, né à Mousseaux (Seine-et-Marne) le 16 mai 1753, mort à Provins (Seine-et-Marne) le 27 octobre 1804, était juge de paix dans cette dernière ville, quand il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, le 9^e sur 11, par 193 voix (349 votants). Il siégea obscurément dans la majorité, et quitta la vie politique après la session.

NATOIRE (LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Limoux (Aude) le 16 avril 1748, mort à Arles (Bouches-du-Rhône) le 31 juillet 1819, avocat à Arles et propriétaire, fut nommé conseiller général des Bouches-du-Rhône le 18 germinal an III, et fut élu, le 24 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 119 voix (173 votants). Il n'y prit la parole que pour désavouer le renouvellement des assassinats commis dans le Midi sur les patriotes, et demanda au Directoire exécutif quelles mesures il comptait prendre pour mettre un terme à ces crimes. Hostile au 18 brumaire, il ne fut pas compris parmi les membres du nouveau Corps législatif, et ne rentra plus dans la vie publique.

NATTES (PIERRE-BÉRANGER, MARQUIS DE), député au Corps législatif en l'an X, né à Saint-Thibéry (Hérault) le 11 février 1763, mort en 1849, « fils de messire René-Henry de Nattes, ancien capitaine au régiment de Flandre-infanterie, et chevalier de Saint-Louis, et de dame Gabrielle de Goyon », entra à l'Ecole militaire de la Flèche; il était, en 1789, officier au régiment du Languedoc. Il se déclara partisan modéré des idées nouvelles, et fut envoyé à l'armée du Rhin, où il se distingua particulièrement au siège de Mayence. Adjudant général à l'époque de la Terreur et chef d'état-major de Kléber, il crut devoir donner sa démission pour éviter la proscription. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller général de l'Aude, et fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de l'Aude au Corps législatif: il y siégea jusqu'en l'an XIV, et fut créé chevalier de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII. A la Restauration, qu'il parut accueillir favorablement, M. de Nattes fut décoré de la croix de Saint-Louis; mais il ne rentra pas dans la vie publique.

NAU (JEAN-JOSEPH), député en 1791, né à Paris le 3 août 1749, mort à une date inconnue, fut notaire à Paris avant la Révolution. Officier municipal à Abbeville, assesseur du juge de paix et plus tard conseiller général, il fut élu, le 30 août 1791, député de la Somme à l'Assemblée législative, le 2^e sur 16, par 346 voix (523 votants). Son rôle politique fut très effacé.

NAU DE BELLE-ISLE (PIERRE), député en 1789, né le 5 juillet 1744, mort à une date inconnue; fut reçu avocat au parlement de Bordeaux. Avant la Révolution, il exerça les fonctions d'avocat du roi au sénéchal de Castelmoron, dans l'ancien comté d'Albret, et devint maire de Castelmoron. Le 17 mars 1789, cette sénéchaussée l'élut député du tiers aux Etats-Généraux. Il appartint à la majorité, et fut successivement, après la session, membre du directoire du district de la Réole, juge au tribunal du même district, juge de paix de Castelmoron

au IV), et juge suppléant au tribunal de première instance de la Réole.

NAUDE CHAMPLouis (CLAUDE-ELISABETH, BARON), député de 1830 à 1831 et pair de France, né à Paris le 24 septembre 1786, mort à Paris le 24 février 1850, fit ses études au lycée Napoléon, entra comme employé au secrétariat du ministère de l'Intérieur, puis fut chargé d'une mission à Florence où il resta jusqu'en 1809, comme chef de l'administration départementale et communale. Rentré en France à cette époque, il devint chef des bureaux du 3^e arrondissement de la police générale (département de l'Empire au delà des Alpes). La Restauration lui confia, en 1815, le poste de chef de division au secrétariat, et, en 1817, celui de secrétaire de la commission des subsistances qui venait d'être créé. Nommé maître des requêtes en 1821, attaché au comité de l'intérieur, il fut appelé, en 1829, par le ministère Martignac, aux fonctions de préfet des Vosges, mais donna sa démission peu de jours après la chute du ministère libéral. Élu, le 23 juin 1830, député du grand collège des Vosges, par 201 voix (260 votants), il s'y montra fort hostile aux Ordonnances et signa la protestation du 28 juillet. Renommé préfet des Vosges par le nouveau gouvernement, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 28 octobre suivant, par 238 voix (265 votants). Il ne se représenta pas en 1831, devint préfet du Bas-Rhin où il calma les troubles qui s'élevaient produits, et reçut en récompense le titre de conseiller d'État, section de l'intérieur. Appelé en 1833 à la préfecture du Pas-de-Calais, il passa en 1840 à celle de la Côte-d'Or où le trouvèrent les événements de 1848; il avait été nommé pair de France, le 7 mars 1839. Mis à la retraite, comme préfet, le 3 juin 1848, il mourut peu après.

NAURISSART DE FOREST (LOUIS, député en 1789, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1745, mort à une date inconnue, était directeur de la monnaie de Limoges quand il fut élu, le 18 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Limoges. Il s'y occupa principalement de questions financières, approuva les plans de Necker, et déposa, au nom du comité des finances dont il était membre, un projet de décret sur la contribution patriotique et sur la création d'une nouvelle monnaie de billon. Lorsqu'on demanda que les députés de l'Assemblée ne pussent recevoir aucune fonction du gouvernement, Mirabeau réclama une exception en faveur de Naurissart. Ce dernier, nommé peu de temps après directeur des vivres à l'armée du Nord, refusa cette charge pour conserver sa place de député. Il appuya la demande de Necker relative à un nouvel emprunt de 32 millions, défendit le vicomte de Mirabeau accusé d'avoir fait enlever les cravates tricolores des drapeaux de son régiment, et obtint des secours pour la ville de Limoges qu'un incendie venait de détruire en partie. En congé à partir du 3 avril 1790, il donna sa démission de député le 19 mars 1791, et ne rentra plus dans la vie publique.

NAVIER (CLAUDE-BERNARD), député en 1791, né à Dijon (Côte-d'Or) le 22 avril 1756, mort à Paris le 30 avril 1793, se montra partisan modéré de la Révolution. Président du département de la Côte-d'Or en 1790, il fut élu, le 31 août 1791, député de ce même département

à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 10, par 2-1 voix (344 votants). Il fit partie du comité de législation, fut adjoint à la commission des comptes du ministre de la Guerre, demanda (19 octobre) la suspension des prix d'encouragement aux peintres et sculpteurs, jusqu'à ce qu'on ait établi l'égalité entre les artistes académiciens et ceux qui ne le sont pas, parla (9 novembre) contre la loi contre les émigrés, et se prononça en faveur de la sanction royale pour les débats relatifs à l'organisation de la haute-cour nationale. Il publia dans le journal *l'Indicateur* un exposé de ses principes politiques. Nommé, après la session, juge au tribunal de Cassation, il mourut dans cette charge l'année suivante. Son fils, Claude-Louis-Marie-Henri (1785-1836), fut un ingénieur distingué.

NAYROD (ALEXANDRE-MARIE), député au Conseil des Anciens, né à Plufur (Côtes-du-Nord) le 6 septembre 1756, mort à une date inconnue, avait été notaire et procureur. Devenu, sous la Révolution, agent municipal à Lannion, puis procureur-syndic du district, il y exerça encore la profession d'avoué. Il fut élu, le 22 germinal an V, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Anciens, par 293 voix (364 votants). Mais, ayant été atteint, comme royaliste, par la proscription du 18 fructidor, il ne fut pas admis à siéger dans l'Assemblée.

NECKER (JACQUES), ministre des Finances, né à Genève (Suisse) le 30 septembre 1732, mort à Coppet (Suisse) le 9 avril 1804, fils cadet de Charles-Frédéric Necker, citoyen de Genève et professeur de droit public, appartenait à une famille protestante d'origine irlandaise, qui avait quitté l'Irlande pour échapper aux persécutions des Tudor. Destiné au commerce dès son enfance, il fut placé dans une des meilleures maisons de banque de sa ville natale. Mais son penchant l'entraîna plutôt vers la poésie, l'histoire et l'éloquence. Il vint à Paris, se lia avec plusieurs hommes distingués, obtint, dès l'âge de dix-huit ans, la confiance du banquier Vernet, et reçut de lui, en 1762, un prêt considérable, destiné à l'aider à fonder, avec MM. Thélusson, une maison de commerce qui devint bientôt la première de France. De vastes spéculations sur les grains, dont le commerce venait d'être déclaré libre, et des opérations de crédit avec le gouvernement, furent la source de cette immense fortune, à laquelle Necker dut bientôt une grande situation dans le monde et la confiance de la cour. Devenu le protégé et l'ami de M. de Choiseul, il fut choisi comme administrateur de la compagnie des Indes, et se trouva mêlé en cette qualité à des luttes retentissantes contre le parti des Economistes : il s'y fit remarquer par la modération de ses polémiques et par l'élévation de ses sentiments. D'énormes secours qu'il apporta au trésor royal subvinrent un moment à la pénurie des finances publiques. Riche à quarante ans, fatigué de ses occupations commerciales, entouré de la considération générale, il quitta le négoce, remporta (1773) le prix proposé par l'Académie pour l'*Eloge de Colbert*, continua la lutte contre les Economistes, et développa ses principes dans un ouvrage sur la législation et le commerce des grains : ce livre fut l'objet des plus vives attaques. Necker n'en devenait que plus célèbre chaque jour. Déjà sa maison était le rendez-vous des gens de lettres : on y tenait une sorte de cénacle, où se réunissaient les esprits distingués du temps, et où se discutaient les ques-

tions importantes du jour. Les finances étaient délabrées, la guerre avec l'Angleterre imminente, Turgot avait tenté d'inutiles essais, Maurepas gouvernait. Il appela Necker à son secours et l'adjoignit à M. Taboureau, sous le nom de directeur-général du trésor royal. Nérociant, étranger et protestant, Necker, placé à la tête des finances, étonna le public, bien plus surpris encore d'apprendre que le nouveau ministre n'avait accepté la place qu'en refusant toute espèce d'émoluments. Ce désintéressement lui nuisit auprès de son protecteur même, M. de Maurepas, que ses amis surnommaient le *Vieux renard*, courtisan rusé, léger et peu sûr, et dont la jalousie fut excitée par les succès de son nouveau collègue. Necker fit de nombreuses suppressions, jeta de la lumière sur les opérations longtemps obscures des finances, et répartit également l'impôt de la taille, qu'il ne pouvait encore supprimer; mais ses démarches étaient entravées, et « de grandes économies, écrit un de ses biographes, lui suscitèrent une foule innombrable de petits ennemis, et nourrirent contre lui de grandes haines ». Le premier, il perfectionna ou plutôt il établit un système de comptabilité universelle et précise; il ranima la caisse d'escompte, et facilita les moyens de circulation et de crédit public; enfin il abolit complètement le droit féodal de main-morte. La suppression des droits de péage et l'établissement des fermes et des régies ne lui firent pas moins d'honneur. Toutes ces réformes avaient obtenu, au début, l'agrément de Louis XVI; mais bientôt l'inquiétude jalouse de M. de Maurepas se changea en une haine active. A la sollicitation de Necker, l'incapable ministre de la Marine, de Sartines, avait été remplacé par le maréchal de Castries. Violamment dépit par cette preuve de confiance, Maurepas commença à attaquer ouvertement Necker. Le ministre des Finances avait signalé lui-même, dans son célèbre *Compte rendu*, les résultats de ses réformes : le déficit comblé, 500 millions empruntés pour les dépenses de la guerre, sans avoir eu recours à de nouveaux impôts, la somme des revenus annuels dépassant de plus de 8 millions celles des dépenses, les finances soustraites aux caprices et aux habitudes ruineuses du pouvoir, l'économie et la justice introduites dans le système des impôts, les assemblées provinciales établies, les restes du servage abolis. Les financiers s'étant ligués avec les courtisans, Necker fut mis dans l'obligation de se retirer. Sa disgrâce inopinée produisit en Europe une sensation profonde : des étrangers de toutes les classes affluaient chez le ministre. Joseph II, Catherine, le roi de Naples, le roi de Pologne proposèrent à Necker de le placer à la tête de leurs finances. Le roi de Sardaigne lui fit dire qu'il n'osait lui proposer l'administration financière de l'un des royaumes les moins considérables de l'Europe. L'opinion publique, en France, soutenait le ministre tombé : lui, après sa démission, vécut dans une sorte de retraite philosophique et littéraire, et fit imprimer simultanément, à Lausanne et à Lyon, son *Traité de l'administration des finances*. Calonne lui avait succédé aux affaires. Un livre qui mettait dans une aussi vive lumière la mauvaise gestion des deniers publics devait nécessairement être proscrit; la cour s'irrita, et fit défendre à Necker de venir à Paris; mais plus de 80 mille exemplaires du livre défendu circulèrent bientôt dans le pays. On venait de convoquer l'assemblée des notables; Calonne, pour se disculper,

essaya de rejeter sur l'administration de Necker le déficit énorme de 111 millions imputable à son impéritie. Necker riposta dans un mémoire lucide. Exilé par lettre de cachet, il reçut de toutes parts les témoignages de l'estime et de l'admiration publiques. Il eut bientôt sa revanche : Calonne, destitué et banni de France à son tour, alla en Angleterre préparer sa réponse; elle parut, et le combat, qui s'engagea de nouveau, laissa la victoire à Necker. Mais un livre qu'il publia alors porta la première atteinte à sa popularité. *Le Traité sur l'importance des opinions religieuses* fut jugé peu conforme aux idées de tolérance alors en faveur; il ne pouvait paraître, en effet, dans un temps moins opportun. Toutefois, la force des choses obligea le roi à rappeler Necker au ministère. Son second ministère seconda le premier éveil de la Révolution. Les transports de la joie publique saluèrent cet événement (29 août 1788). Necker justifia la confiance de la nation, et mit en œuvre toutes les ressources que lui offrait une connaissance approfondie des manœuvres de la banque; son habileté força l'admiration de ses ennemis les plus acharnés; luttant contre les impressions de la reine, contre l'indifférence du roi, contre la rancune des financiers, contre la disette dont la France était menacée, le ministre passa à travers tous les dangers. L'assemblée des États-Généraux venait de s'ouvrir à Versailles. Le rôle de Necker grandit avec les événements. Il avait été d'avis du doublement du tiers : ce fut assez pour que la cour l'obligeât encore (11 juillet 1789) à donner sa démission. Il se retira, et le peuple irrité crut voir dans sa retraite le renversement de toutes ses espérances. Ce fut une commotion universelle. On improvisa un triomphe au ministre en disgrâce, et les cris de *Vive Necker!* son buste promené dans les rues et sur les places publiques déterminèrent la cour à lui rendre le pouvoir (29 juillet 1789). Les principes qu'il proclama, les généreuses résolutions qu'il exprima lui valurent de nouveaux succès; mais l'opinion favorable au veto suspensif, qu'il avait cru devoir émettre, l'hostilité de Mirabeau, l'indécision de sa politique anéantirent en peu de temps la confiance que le peuple avait mise en lui. Il ne pouvait suppléer au vide du trésor; l'emprunt manqua; l'opinion commença par le soupçonner, et passa rapidement du soupçon à l'outrage. Se reconnaissant impuissant à conduire les événements, Necker remit encore une fois son portefeuille (4 septembre 1790) et se fixa dans sa terre de Coppet, en Suisse. Là, il publia plusieurs ouvrages : *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même; *Du Pouvoir exécutif dans les grands États*; *Réflexions présentées à la nation française*, plaidoyer en faveur de Louis XVI, etc. Un style monotone et lourd a nui au succès de ces divers écrits, où l'originalité de la pensée est souvent gâtée par l'emphase de l'expression. A 70 ans, il rédigea ses *Dernières vues de politique et de finances*, refusa de revenir en France sous Bonaparte, quoiqu'il eût obtenu sa radiation de la liste des émigrés, et mourut à Coppet le 9 avril 1804. En 1794, il avait perdu sa femme, Suzanne Curchod de la Nasse, fondatrice de l'hôpital Necker à Paris, célèbre par son instruction étendue et sa bienfaisance. Leur fille fut la célèbre Mme de Staël-Holstein.

NÉDELLEC (JOSEPH), député de 1876 à 1881, né à Plouyé (Finistère) le 7 octobre 1821, de parents cultivateurs, fit d'abord de l'agriculture, puis acheta une étude de notaire et

devint maire de Carhaix. Elu, le 20 février 1876, comme « républicain très modéré » et « catholique », disait-il dans sa profession de foi, député de la 2^e circonscription de Châteaulin, par 5,331 voix (8,346 votants, 10,851 inscrits), contre 3,107 voix à M. de Legge, représentant sortant, il prit place au centre gauche et fut l'un des 363 députés qui refusèrent leur vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 5,326 voix (3,505 votants, 11,229 inscrits), contre 4,180 à M. de Saisy, il continua de siéger au centre gauche, appuya de ses votes la politique opportuniste, et ne se représenta pas aux élections de 1881.

NÉDONCHEL (MARIE-ALEXANDRE-BONAVENTURE, BARON DE), député en 1789, né au château de Baralle (Pas-de-Calais) le 24 mai 1741, mort à Valenciennes (Nord) le 13 février 1834, était maréchal de camp et grand bailli d'épée du Quesnoy quand il fut élu, le 19 avril 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage du Quesnoy. Admis à siéger le 22 janvier 1790, en remplacement de M. de Croy, démissionnaire, il se plaça au côté droit, avec lequel il vota silencieusement, et signa les protestations des 11 et 15 septembre 1791 contre les actes de la Constituante. Retiré de la vie politique après la session, il devint, sous l'Empire, conseiller général du Pas-de-Calais, et obtint, le 10 juillet 1816, le grade de lieutenant général, sans être appelé à un commandement actif.

NÉEL DE LA VIGNE (CHARLES-ROLLAND), député d. 1815 à 1820, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 18 novembre 1762, mort à Dinan le 2 septembre 1851, « fils de monsieur Charles Néel et de dame Guillemette Orion, sieur et dame de la Vigne », étudia d'abord la médecine à Caen et obtint le diplôme de maître-ès-arts; mais ayant peu de goût pour cette profession, il entra dans une maison de commerce à Lorient, puis revint à Dinan où il s'associa avec sa mère. Partisan modéré de la Révolution, il fut successivement président du district de Dinan, président de l'administration municipale, président du canton, et parvint à sauver la ville de la famine. Arrêté sous la Terreur, il ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Nommé maire de Dinan, et confirmé dans ces fonctions le 21 janvier 1801, il devint sous-préfet de Dinan le 19 octobre 1806, et resta à ce poste jusqu'au 29 juillet 1814. A cette époque, il fut destitué à la demande du duc d'Angoulême. La population accueillit mal cette disgrâce, et, pour la réparer, Louis XVIII envoya à Néel de la Vigne des lettres de noblesse. De nouveau sous-préfet de Dinan pendant les Cent-Jours, il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège des Côtes-du-Nord, par 146 voix (231 votants, 289 inscrits), et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 111 voix (208 votants, 274 inscrits). Il siégea au centre gauche et protesta contre les lois d'exception. Les élections du 4 novembre 1820 dans le 2^e arrondissement électoral des Côtes-du-Nord (Dinan) ne lui furent pas favorables; il échoua avec 58 voix contre 118 à l'élu M. de la Moussaye. A la révolution de 1830, il fut nommé sous-préfet intérimaire de Dinan, et titulaire le 7 août; mais il resta peu de temps en fonctions. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 octobre 1832, officier du 18 mars 1846. On a de lui: *Souvenirs de Néel de la Vigne* (Charles-Rol-

land), ancien sous-préfet et officier de la Légion d'honneur (Dinan, 1850).

NÉGRIER (FRANÇOIS-MARIE-CASIMIR), représentant en 1848, né au Mans (Sarthe) le 27 avril 1788, mort à Paris le 25 juin 1848, fit à Paris des études incomplètes, et s'engagea à dix-sept ans au 2^e régiment d'infanterie légère. Il assista à la prise de Hameln (1806) et au siège de Dantzig (1807), fut décoré à Friedland, fit les guerres d'Espagne et parvint au grade de chef de bataillon. Remarqué par le maréchal Ney en 1814, et protégé par Subervie, il resta dans l'armée sous la Restauration, et devint en 1825 lieutenant-colonel. Le gouvernement de juillet lui donna de l'avancement. Colonel en 1830, maréchal de camp en 1836, il eut, en l'absence du général Dandrémont, le commandement par intérim de l'Algérie, soumit les tribus voisines de Constantine avec trois mille hommes de troupes, dirigea les expéditions sur Milah et sur Stora, et fut chargé ensuite d'inaugurer, dans la province de Constantine, un système d'administration conciliante dont le maréchal Valée avait donné le plan. Mais ce système ne donna pas les résultats espérés, et le général Négrier dut ordonner des exécutions sommaires qui furent sévèrement blâmées par l'opinion, et lui firent perdre son commandement. Lieutenant général en 1841, il fut placé successivement à la tête des divisions de Rennes et de Lille. Après la révolution de février, le département du Nord l'envoya (23 avril 1848) siéger à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 25, avec 178,823 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits); il prit place au centre et fut désigné par la majorité pour le poste de questeur. Chargé par Cavaignac de diriger une colonne armée contre l'insurrection de juin 1848, il déboucha, le 25, du boulevard Bourdon sur la place de la Bastille, et tomba frappé d'une balle au front. Il mourut presque aussitôt. La ville de Lille lui a élevé une statue de bronze, et son nom a été donné à un village de l'arrondissement de Tlemcen (Algérie).

NEGRIER (ANDRÉ-CHARLES), représentant du peuple en 1848, né à Neuville-le-Roi (Indre-et-Loire) le 23 février 1788, mort à Neuville-le-Roi le 20 juillet 1872, entra en 1806 à l'Ecole polytechnique, et en 1808 à l'Ecole de Metz, en sortit dans le génie, et fit les campagnes du Danube, de Russie et de Saxe. Capitaine à la Restauration, il fut maintenu en activité, mais ses tendances bonapartistes nuisirent à son avancement. Chef de bataillon en 1836, lieutenant-colonel en 1838, colonel au 2^e régiment du génie en 1842, directeur du génie à Belfort, puis à Lille, de 1843 à 1848, il venait d'être admis à la retraite, quand il fut élu, le 17 septembre 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, en remplacement du général Négrier blessé mortellement aux journées de juin, par 26,123 voix (58,945 votants, 274,536 inscrits), contre 19,685 à Louis-Napoléon Bonaparte et 14,815 à M. de Genoude. Membre du comité de la guerre, républicain modéré, il vota contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reentra ensuite dans la vie privée. Chevalier de la Lé-

gion d'honneur depuis 1842, et officier du 27 avril 1847.

NEGRO (JEAN-JOSEPH-EUGÈNE, BARON), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Turin (Italie) le 4 janvier 1755, mort à Turin le 18 mars 1814, « fils de Jacques-Emilien Negro, et de Thérèse Arno, mariés », était maire de sa ville natale, lorsqu'il fut appelé par le choix du Sénat conservateur (6 janvier 1813), à représenter le département du Pô au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1814. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mai 1810, il fut créé chevalier de l'Empire le 15 juillet suivant et baron le 23 décembre.

NEIGRE (GABRIEL, BARON), pair de France, né à la Fère (Aisne) le 28 juillet 1774, mort à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise) le 8 août 1847, « fils de Charles Neigre, sergent au régiment de Metz du corps d'artillerie en garnison à la Fère, et de Françoise Choplet, » fut d'abord enfant de troupe au 2^e régiment d'artillerie à pied en 1780, et, engagé volontaire le 14 septembre 1790, devint successivement, suivant les états de service fournis par lui-même : sergent au 2^e régiment d'artillerie à pied (31 décembre 1793), capitaine au 1^{er} bataillon du Mont-Terrible (10 janvier 1794), capitaine à la 106^e demi-brigade (21 mars 1796), capitaine au 1^{er} bataillon de pontonniers (4 avril 1797), chef de bataillon attaché à l'état-major de l'artillerie (2 octobre 1802), sous-directeur de l'artillerie de Strasbourg (6 janvier 1803), sous-directeur du parc de campagne de l'artillerie de réserve (9 juillet 1803), chevalier de la Légion d'honneur (14 juin 1804), lieutenant-colonel au 3^e régiment d'artillerie à pied (11 avril 1806), directeur du parc d'artillerie des réserves de cavalerie (14 août 1806), colonel attaché à l'état-major de l'artillerie de réserve (22 janvier 1807), officier de la Légion d'honneur (14 mai 1807), directeur de l'artillerie à Toulouse (23 octobre 1808), commandant de l'artillerie à Dantzig (24 novembre 1808), directeur des parcs d'artillerie de l'armée d'Allemagne (3 juin 1809), baron de l'empire (19 septembre 1809), directeur de l'artillerie à Anvers (1^{er} mars 1810), directeur de l'artillerie à Metz (28 mars 1811), directeur général des parcs d'artillerie de la grande-armée (18 février 1812), général de brigade attaché à l'état-major de l'artillerie (10 janvier 1813), directeur général des parcs d'artillerie de l'armée de l'Elbe (11 mars 1813), général de division commandant l'artillerie de l'armée de l'Elbe (25 novembre 1813), inspecteur général de l'artillerie (21 juin 1814), chevalier de Saint-Louis (29 juillet 1814), commandeur de la Légion d'honneur (9 août 1814), membre du comité central de l'artillerie (10 février 1816), inspecteur du personnel et du matériel à l'armée du Rhin (27 avril 1817), inspecteur général d'artillerie (22 mars 1820), membre du comité consultatif de l'artillerie (13 mars 1822 — 8 janvier 1823), mis en traitement de disponibilité, à compter du 1^{er} janvier 1824 (24 décembre 1823), membre titulaire du comité d'artillerie (22 décembre 1824), grand-officier de la Légion d'honneur (29 octobre 1826), chargé de l'inspection des corps et établissements militaires de la frontière du Nord (19 mars 1831). Nommé pair de France (11 octobre 1832), M. Neigre se distingua particulièrement à Waterloo en cherchant à sauver le matériel d'artillerie confié à ses soins. Rallié aux Bourbons, il présida, en 1816, le conseil de guerre qui acquitta Drouet d'Erlon convaincu, et prit

part à la campagne de Belgique et au siège d'Anvers. Maintenu, en 1832, dans le cadre d'activité, il fut nommé, le 22 janvier 1833, directeur des poudres et salpêtres. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

NÉLATON (AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE), sénateur du second empire, né à Paris le 13 juin 1807, mort à Paris le 14 août 1873, fils d'un tapisier du boulevard des Filles-du-Calvaire, fit sa médecine à Paris où il fut élève de Dupuytren. Reçu docteur en 1836, il fut nommé, en 1838, chirurgien des hôpitaux, agrégé la même année, et professeur de clinique chirurgicale en 1851. Devenu, en 1866, chirurgien ordinaire de l'empereur, il donna, en 1867, sa démission de professeur, et fut alors nommé professeur honoraire. Membre de l'Académie de médecine en 1866, puis de l'Académie des sciences le 3 juin 1867, en remplacement de J.-B. de Lamballe, il devint, le 8 juin suivant, grand officier de la Légion d'honneur ; il était commandeur de l'ordre depuis le 24 janvier 1863. Nélaton a signalé sa carrière de praticien par des cures remarquables : l'extraction de la balle du pied de Garibaldi après l'insuccès des chirurgiens italiens, anglais et russes, la guérison du prince impérial d'une coxalgie, du roi des Belges, Léopold 1^{er}, de la pierre, etc. En outre, il a trouvé le mode de traitement des anévrysmes rétro-pelviens par les injections coagulantes, des occlusions intestinales par l'entérotomie, et d'importantes modifications à l'opération de la taille (taille prérectale). Membre du jury de la section française à l'exposition de Londres en 1853, membre du comité technique d'hygiène de l'Exposition universelle de Paris en 1867, il fut nommé sénateur le 15 août 1868. Il laissa une fortune estimée à six millions. Outre un grand nombre de mémoires, M. Nélaton a publié : *Recherches sur l'affection tuberculeuse des os* (thèse 1837) ; *Traité des tumeurs de la mamelle* (1839) ; *De l'influence de la position dans les maladies chirurgicales* (1851) ; *Éléments de pathologie chirurgicale* (1846-1860), dont les derniers volumes ont été publiés par les soins des docteurs Jamain et Jeau. Il concourut aussi avec Velpeau, Denouville et Guyon au *Rapport sur les progrès de la chirurgie* (1867). Grand-officier de la Légion d'honneur du 8 juin 1867.

NELL (CHRISTOPHE-PHILIPPE-BERNARD-HUGUES), député au Corps législatif de 1808 à 1814, né à Trèves (Sarre) le 14 juillet 1753, mort à une date inconnue, négociant, fut nommé sous la domination française, conseiller municipal de Trèves, et, le 18 février 1808, fut élu, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour le département de la Sarre. Il quitta cette assemblée en 1814.

NELLI (VINCENT-JEAN-NICOLAS-LOUIS), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Rome (Italie) le 22 juin 1764, mort à une date inconnue, négociant à Rome, fut, en raison de sa situation importante dans cette ville, appelé par le choix du Sénat à représenter le département de Rome au Corps législatif. Il y siégea depuis le 14 janvier 1813 jusqu'en 1814.

NEMOURS (LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAËL D'ORLÉANS, DUC DE), pair de France, né à Paris le 25 octobre 1814, deuxième fils de Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, suivit les cours du collège Henri IV, et fut lauréat du concours général ; il avait été nommé

(17 novembre 1826) par Charles X, colonel du 1^{er} régiment de chasseurs, qui prit son nom. Ce fut à la tête de ce régiment qu'il fit, le 3 août 1830, son entrée à Paris. Le 3 février de l'année suivante, il fut élu roi par le congrès national siégeant à Bruxelles; mais Louis-Philippe lui refusa l'autorisation de monter sur le trône de Belgique, redoutant l'hostilité des puissances européennes. Le roi ne se prêta pas davantage aux avances qui lui furent faites pour placer son fils sur le trône de Grèce. Après avoir pris part, avec son frère aîné, le duc d'Orléans, à la campagne de Belgique et au siège d'Anvers, le duc de Nemours fut promu (1834) maréchal de camp. En 1836, il débuta en Afrique dans la première expédition de Constantine dont l'issue fut malheureuse. De retour à Alger, il prit le commandement de la brigade d'avant-garde qui, le 6 octobre 1837, arriva devant Constantine, fut nommé commandant des troupes assiégées qui prirent la ville d'assaut, reçut, le 11 novembre suivant, le grade de lieutenant-général, reentra en France, et commanda le camp de Lunéville en 1838, une division d'infanterie dans les Ardennes et le camp de Fontainebleau en 1839. Deux mois avant son mariage avec la duchesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, le ministère, que présidait le maréchal Soult, proposa à la Chambre des députés (20 février 1840) de voter au jeune prince une dotation de 500,000 francs; mais la majorité repoussa cette demande, échec qui amena la chute du cabinet. En 1841, le duc de Nemours retourna en Algérie, commanda diverses expéditions contre Abd-el-Kader, les Kabyles, Oran, et fut placé, à son retour en France, à la tête du camp de Compiègne. La mort prématurée du duc d'Orléans, son frère aîné, détermina le gouvernement à faire voter par les Chambres un projet de loi qui attribuait au duc de Nemours la régence pendant la minorité du comte de Paris, en cas de mort de Louis-Philippe (1842); cette mesure fut très mal accueillie par l'opinion publique, qui, à tort ou à raison, voyait dans le second fils du roi un partisan des idées de l'ancien régime. « Le duc de Nemours, écrivait à ce propos Henri Heine, jouit de la très haute disgrâce du peuple souverain. L'air distingué, élégant, réservé et patricien du prince est peut-être le principal grief contre lui. » Pair de France de droit, comme prince du sang, en vertu de l'article 26 de la Charte, le duc de Nemours prit part, pendant les dernières années du règne de son père, aux travaux de la Chambre haute; il fit des voyages officiels dans les départements, où les populations le reçurent froidement. Lorsque éclata la révolution de 1848, il fut placé à la tête des troupes réunies dans la cour du Carrousel; mais il renouça à la résistance, ainsi qu'à ses droits de régent, et accompagna sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, à la Chambre des députés. Puis il rejoignit la famille royale en Angleterre (27 juillet). Pendant la durée du second empire, il résida à Claremont. Le duc de Nemours, plus enclin que les membres de sa famille à accepter la royauté de « droit divin », avait déjà tenté, durant le second empire, un rapprochement entre la branche cadette des Bourbons et le comte de Chambord. Les tentatives officielles de fusion qui marquèrent l'année 1873 lui fournirent une occasion nouvelle de ménager une entente dont le rétablissement de la monarchie serait le but. Il se rendit à Frohsdorf, en septembre 1873, avec son neveu le duc de Chartres. La réconciliation se fit, mais sans aboutir aux ré-

sultats politiques espérés. Le duc de Nemours, à qui l'abrogation des lois d'exil avait permis de rentrer en France, avait été réintégré, dès 1871, dans son grade de général de division; en 1874, il accepta la présidence de la Société de secours aux soldats blessés et malades. Placé dans le cadre de réserve en 1879, il a été rayé des cadres de l'armée par application de la loi du 22 juin 1886. Il avait perdu la duchesse de Nemours le 10 novembre 1857; de ce mariage sont nés deux fils et deux filles: Louis, comte d'En, marié (15 octobre 1834) à la fille de dom Pedro d'Alcantara alors empereur du Brésil; Ferdinand duc d'Alençon, capitaine d'artillerie dans l'armée française, marié, le 28 septembre 1868, à la princesse Sophie de Bavière, sœur de l'impératrice d'Autriche; Marguerite de Nemours mariée, le 15 janvier 1872, au prince Czartoryski, et Blanche de Nemours née le 28 octobre 1857.

NÉRAT (CHARLES-HENRY), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Essonnes (Aisne) le 15 février 1760, mort à une date inconnue, « fils de Henry Nérat, notaire royal au bailliage de Château-Thierry, demeurant à Essonnes, et de dame Louise Simon, » appartenait à la magistrature du premier Empire comme procureur impérial à Château-Thierry. Le 7 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 31 voix sur 59 votants et 99 inscrits. Il se fit peu remarquer dans la législature, se rallia ensuite au gouvernement des Bourbons, et devint, le 16 juin 1819, procureur du roi à Château-Thierry.

NESLE (LOUIS-ARMAND-ALEXANDRE CŒURET, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1855 à 1870, né à Caen (Calvados) le 3 mai 1803, mort à Bourges (Cher) le 10 octobre 1869, entra à l'Ecole de Saint-Cyr et devint capitaine au 8^e dragons. Il donna bientôt sa démission, et s'occupa d'agriculture et d'élevage dans sa propriété du Berry. Maire de Savigny, conseiller général du canton de Baugy, président du comice agricole de Bourges, lieutenant-colonel de la garde nationale, il fut successivement élu député au Corps législatif dans la 2^e circonscription du Cher, le 20 décembre 1855, en remplacement de M. Octave de Barral, nommé sénateur, par 15,889 voix (16,205 votants, 38,313 inscrits); le 22 juin 1857, par 18,768 voix (23,286 votants, 39,029 inscrits), contre 4,214 voix à M. Armand Bazille, candidat de l'opposition démocratique; le 1^{er} juin 1863, par 19,997 voix (29,343 votants, 41,373 inscrits, contre 5,591 voix à M. de Vogué, 3,388 à M. Armand Bazille, et 321 à M. de Duranti; le 24 mai 1869, par 16,484 voix (27,775 votants, 37,126 inscrits), contre 10,996 à M. Armand Bazille. Favorable à la politique de l'empire, M. de Nesle ne prit la parole au Corps législatif que pour demander la création d'un Crédit foncier spécial aux départements du centre de la France; il mourut au cours de la dernière législature. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1862.

NÉTIEN (ÉTIENNE-BENOÎT), représentant en 1871, né au Val-de-la-Haye (Seine-Inférieure) le 28 février 1820, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 14 janvier 1883, était négociant et maire de Rouen, quand il fut élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 4, en remplacement de 4 représentants qui avaient opté pour d'autres départements, par 91,639 voix (115,759 votants, 206,414 inscrits). Il prit place au centre gauche

et vota pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, contre le septennat, contre la prorogation de l'Assemblée, pour les lois constitutionnelles. Candidat au Sénat dans la Seine-Inférieure le 30 janvier 1876, il échoua avec 326 voix sur 867 votants, et ne reparut plus sur la scène politique. Il avait été nommé, le 8 octobre 1871, conseiller général du 1^{er} canton de Rouen, et chevalier de la Légion d'honneur (1872).

NETTEMENT (ALFRED-FRANÇOIS), représentant en 1849, né à Paris le 21 août 1805, mort à Paris le 14 novembre 1869, fit ses études au collège Rollin, et débuta dans la littérature par des articles de critique dans l'*Universel* (1829-1830), et la *Quotidienne*. Lorsque ce journal se transforma pour devenir l'*Union monarchique*, M. Nettement, légitimiste et catholique, continua d'appartenir à la rédaction; mais il s'en sépara par suite d'un dissentiment d'opinion avec ses collaborateurs, à l'occasion de l'abdication de Charles X. Passé à la *Gazette de France*, il travailla en même temps au journal la *Mode*, et se distingua dans ces deux feuilles par des articles d'une piquante vivacité contre les hommes et les institutions de juillet. Rédacteur en chef de la *Jeune France* en 1833, puis fondateur de l'*Opinion publique* en 1848, il y mena d'ardentes polémiques, et se fit élire, comme candidat conservateur royaliste, le 13 mai 1849, représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier, par 53,065 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits). Il siégea à l'extrême-droite et soutint plusieurs fois à la tribune les opinions nettement royalistes. Il fut membre de la commission de permanence et de celle de la loi sur la presse, et vota : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-l'arieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique de l'Élysée, protesta contre le coup d'État du 2 décembre 1851, à la mairie du 10^e arrondissement, et fut incarcéré à Mazas pendant quelques jours. Son journal l'*Opinion publique* ayant été supprimé, il quitta la politique militante pour s'occuper exclusivement de littérature et d'histoire, fut, de 1852 à 1855, rédacteur de la *Revue contemporaine*, et prit, en 1858, la direction de la *Semaine des familles*. M. Alfred Nettement a laissé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels : *Histoire de la révolution de juillet 1830* (1833); *Les Ruines morales et intellectuelles*, méditations sur la philosophie et l'histoire (1836); des *Mémoires sur la duchesse de Berry* (1837), rédigés d'après les notes de M. Lamotte-Langon; *Histoire anecdotique, politique et littéraire du Journal des Débats* (1842); diverses brochures de circonstance, *Henri de France ou Histoire de la branche aînée pendant quinze ans d'exil* (1830-1845); la *Presse parisienne*, la *Révolution française* (1848); *Histoire de la littérature française sous la Restauration* (1852); *Histoire de la littérature française sous la royauté de juillet* (1854); etc., etc.

NEUVILLE (GABRIEL-HENRI-RENÉ DE), député en 1789, né à Broons (Côtes-du-Nord) le 9 juillet 1744, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 31 décembre 1800, « fils de noble maître Gabriel-Julien Neuville, procureur-fiscal, et de Louise Tavet », se fit recevoir avocat au parlement, devint sénéchal de Jugon en 1778, et fut élu, le 1^{er} avril 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux. Il signa le serment du Jeu de paume, fit partie

(16 juillet 1789) de la députation qui se rendit chez le roi pour lui demander de l'accompagner à Paris, fut membre du comité des rapports (7 juin 1790), et siégea dans la majorité, sans prendre jamais la parole. Membre du conseil général des Côtes-du-Nord (1^{er} juillet 1790), il fut nommé (ventôse an V) juge de paix du canton de Saint-Brieuc, puis, en brumaire suivant, capitaine de la garde nationale. Il mourut en l'an VIII.

NEUVILLE (COMTE DE). — Voy. RIOULT.

NEVEU (ETIENNE), membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mauléon (Basses-Pyrénées) le 29 mars 1755, mort à Mauléon le 18 octobre 1830, était juge au tribunal de Mauléon, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, 1^{er} député suppléant des Basses-Pyrénées à la Convention, par 304 voix (439 votants); il siégea parmi les modérés et répondit, au 3^e appel nominal, dans le procès du roi : « Vous avez décidé que Louis est coupable; la qualité de juge ne m'appartient pas; je remplis un devoir en votant comme législateur et comme homme d'État; je vote pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement ensuite. » Il n'eut à l'Assemblée qu'un rôle effacé, remplit, en l'an III, une courte mission près des armées de la Moselle et du Rhin, et passa, le 21 vendémiaire an IV, comme député des Basses-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents, élu par 134 voix (284 votants). Il fit partie de plusieurs commissions d'intérêt local, sortit du Conseil le 1^{er} prairial an VI, et reçut du Directoire les fonctions de consul de France à Santander. Il passa les dernières années de sa vie à Mauléon.

NEVEUX (THEOPHILE-ARMAND), député de 1876 à 1888 et membre du Sénat, né à Séraingourt (Ardennes) le 13 mars 1824, maire de Rocroi sous l'Empire, avait été avoué dans cette ville, et était chevalier de la Légion d'honneur, et vice-président du conseil général des Ardennes, dont il était membre pour le canton de Rocroi, lorsqu'il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Rocroi, par 6,562 voix (9,720 votants, 13,397 inscrits), contre 2,989 voix à M. Vidal de Léry. Il prit place à l'Union républicaine et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 6,045 voix (11,442 votants, 13,496 inscrits), contre 5,361 à M. de Liers, il reprit sa place à gauche, soutint la politique opportuniste, et fut réélu, le 21 août 1881, par 6,780 voix (8,039 votants, 13,398 inscrits), sans concurrent. Il continua de siéger à l'Union républicaine et d'appuyer de ses votes les ministres au pouvoir. Porté sur la liste radicale des Ardennes aux élections du 18 octobre 1885, il fut élu député, au second tour, le 1^{er} sur 5, par 42,320 voix (76,120 votants, 87,811 inscrits). Après avoir échoué comme candidat au Sénat dans les Ardennes, le 6 janvier 1885, avec 409 voix sur 853 votants, il fut de nouveau candidat à la Chambre haute dans son département, le 2 août 1888, et fut élu sénateur par 463 voix (863 votants), contre 203 à M. Lamiable. Il a pris place à la gauche du Sénat, et a voté en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

NEY (MICHEL), DUC D'ELCHINGEN, PRINCE DE LA MOSKOWA, pair de France en 1814, et pair des Cent-Jours, né à Sarrelouis (Prusse-Rhénane) le 10 janvier 1769, fusillé à Paris le 7 décembre 1815, fils d'un ancien soldat qui s'était établi tonnelier à Sarrelouis, alla, pendant quelques mois seulement, au collège des Augustins, entra, à treize ans, comme petit clerc chez un notaire, et devint clerc au parquet du procureur du roi, puis commis aux écritures et surveillant de la compagnie des mines d'Appenweiler. D'un caractère ardent, il abandonna bientôt cette situation pour s'engager à Metz, le 6 décembre 1788, dans le régiment de hussards colonel-général. où, à la Révolution, il devint brigadier-fourrier (1791), adjudant le 14 juin 1792, passa au 5^e hussards comme sous-lieutenant (29 octobre), et fut nommé lieutenant le 5 novembre, à l'armée du Nord pendant la campagne. Aide de camp des généraux Lamarche et Collaud en 1793, il prit part à la bataille de Nerwinde, et retourna, avec le grade de capitaine, à son ancien régiment devenu 4^e hussards, le 26 avril 1794; peu de temps après, à l'armée de Sambre-et-Meuse, Kléber lui confia le service d'exploration de sa division: il s'en tira si avantageusement qu'il fut promu adjudant-commandant chef d'escadron le 9 septembre suivant, et adjudant général chef de brigade le 15 octobre, après la bataille d'Aldenhoven. Ney prit part ensuite au siège de Maëstricht et au siège de Mayence où il reçut une grave blessure; il refusa en récompense le grade de général de brigade que lui offrirent Kléber et le représentant Merlin. En 1795, il passa sous les ordres de Jourdan à l'armée de Sambre-et-Meuse, se distingua à Altenkirchen, à Fredberg, à la prise de Wurtzbourg et de Bamberg, et enfin à l'assaut de Forzheim qui lui valut le grade de général de brigade (8 août 1796). Au cours de cette campagne, Ney avait fait un grand nombre de prisonniers parmi lesquels beaucoup d'émigrés: il leur sauva généreusement la vie. L'année suivante, en 1797, il commanda, sous les ordres de Hoche, un corps de cavalerie. Peu de jours avant le 18 fructidor, dans un banquet à l'armée de Sambre-et-Meuse, il montra ses sentiments républicains: « Politiques de Clichy, s'écria-t-il dans un toast, daignez ne pas nous forcer à sonner la charge. » Il se signala à la bataille de Neuwied, mais fut fait prisonnier à Steinberg. Rendu à la liberté peu de jours après, il fut appelé à l'armée d'Angleterre et commanda à Lille la cavalerie de la division Grenier. La seconde coalition le trouva de nouveau à l'armée du Rhin sous Jourdan; après la prise de Manheim, il fut nommé général de division (28 mars 1799). Passé à l'armée de Danube que commandait Masséna, il fut blessé à Winterthur, le 15 mai 1799, et dut se rendre aux eaux de Plombières. Appelé au commandement provisoire de l'armée du Rhin, le 17 septembre 1799, en remplacement de Jourdan, il protégea la retraite de l'armée sur la rive gauche du fleuve, reçut deux blessures en voulant secourir Manheim, et, lorsque Souwarow marcha contre Masséna, fit le long du Rhin d'importantes démonstrations qui empêchèrent l'archiduc Charles de porter secours aux Russes. L'année suivante, il commanda une division d'infanterie de l'armée d'Allemagne, sous Moreau, et se battit à Moeskirch et à Hochstedt. A Hohenlinden, il soutint la première attaque des Autrichiens, reprit vite l'offensive, et culbuta l'armée ennemie. A la paix de Lunéville, il vint à Paris; il n'avait témoigné aucun enthousiasme pour le

18 brumaire; mais l'accueil bienveillant que lui fit le premier Consul modifia ses sentiments. Par l'entremise de Bonaparte, il épousa Mlle de Lascous amie intime d'Hortense de Beauharnais. Comme cadeau de noces, Bonaparte lui donna un magnifique cimettier qui avait appartenu, dit-on, au pacha de Damas. Ce fut cette arme qui, en 1815, trahit sa retraite et le livra à la police de la Restauration. Nommé, le 17 octobre 1802, ministre plénipotentiaire de France en Suisse, il fit occuper Zurich, proposa au Sénat de Berne la protection de la France et donna au général Brackenau l'ordre de licencier ses troupes. Quelques mois plus tard, les délégués des cantons suisses signaient à Paris un acte de médiation et remettaient à Ney, au nom de leurs concitoyens, une médaille commémorative de la paix. A la rupture de la paix d'Amiens, Ney reçut le commandement du camp de Montreuil (28 décembre 1803). Maréchal de France le 19 mai 1804, grand-aigle de la Légion d'honneur le 10 pluviôse an XIII, et chef de la 7^e cohorte, il commanda le 6^e corps de la grande armée lors de la marche sur le Danube, culbuta la division Kienmayer à Donauwerth, remonta le Danube par la rive gauche, chassa l'ennemi de Gunzburg, s'empara d'Elchingen (14 octobre 1805), et occupa, le 15, le plateau de Michelsberg qui domine Ulm au nord. Il se dirigea ensuite vers le Tyrol, en chassa l'archiduc Jean, et se rendit maître d'Innsbruck. Durant la campagne de Prusse, il se signala à Iéna, et poursuivit Hohenlohe et Blücher. Au moment où s'ouvrit la campagne d'hiver en Pologne, il occupait Thorn, à la gauche de l'armée française; il s'empara de Soldau, le 26 décembre 1806, après avoir battu le corps prussien de Lestocq, occupa Neidenbourg, battit de nouveau Lestocq à Deppen, Liebstadt et Sporeden, et le poursuivit jusque sur le champ de bataille d'Eylau où son arrivée contraignit les Russes à la retraite. L'ennemi reprit l'offensive au mois de juin suivant, et vigoureusement attaqué vers Guttstadt et Beryfried par toutes les forces de Bennigsen, Ney dut reculer sur Deppen. A Friedland, il commanda la droite, et, à cinq heures du soir, avec Marchand et Dupont, avec l'artillerie de Sénamont et les dragons de Latour-Maubourg, il enfonça la garde impériale russe, la jeta dans les ravins et les étangs, s'empara de Friedland, tailla en pièces le centre et la gauche de Bennigsen, et les refoula sur les corps de Lannes et de Mortier. Le 17 juin, il s'empara à Tutersbourg des magasins de l'armée russe. C'est durant cette campagne que l'armée donna à Ney le surnom glorieux de *brave des braves*. Créé duc d'Elchingen le 6 juin 1808, Ney fut désigné pour faire partie de l'armée d'Espagne. Avec le 6^e corps, il occupa Soria le 22 novembre 1808, s'empara des magasins de Boya le 26, et, le 6 janvier 1809, reçut l'ordre d'organiser la Galice. Rallié par le maréchal Soult à Lugo, il envahit les Asturies avec Kellermann, s'empara d'Oviedo, pénétra de nouveau en Galice et battit sir Wilson à Banos, le 12 août 1809. Durant l'expédition de Portugal, il contribua à la prise de Ciudad-Rodrigo (10 juillet 1810), mais dut faire retraite devant les forces supérieures de l'armée anglaise qui ne parvint pourtant pas à l'entamer. Comme il refusait d'obtempérer aux ordres du duc de Rivoli sous le commandement supérieur de qui il était placé, il se vit retirer la direction du 6^e corps et, à son retour à Paris, fut vivement blâmé par l'empereur de son indiscipline. Lors de la rupture avec la Russie, Ney commanda le 3^e corps. A Smolensk, avec